

SAINT - SEVERIN

INFORMATIONS

- SAINT-SEVERIN -

- LE MOULIN DES DEXMIERS -



(cliché : J.J. BEAUVAIS)

Le bon état de conservation du moulin des DEXMIERS, ainsi appelé du nom des deux frères qui en furent vraisemblablement les créateurs, dans les années 1550-1560, témoigne aujourd'hui de l'importance passée des lieux.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Editeur responsable : Mairie de ST SEVERIN

N° 91/1993

Président : Mr Jean JUILLARD, Maire

Rédacteur : Secrétariat de MAIRIE

Déclaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la Charente sous le n° 445.

XXXXXXXXX ETAT - CIVIL XXXXXXXXX

NAISSANCE :

- Le 19 janvier 1993, naissance à KOUROU (Guyane Française) d'INES, fille de Christian PERNAUD et de Cathy FAUVEL, petite-fille de Monsieur et Madame Jean FAUVEL du Maine Morand.

- Le 28 février 1993, naissance à l'ISLE D'ESPAGNAC de PIERRE, fils de Jean-Luc GEMON et de Christine BESSON, petit-fils de Madame Jackie GEMON du Mastavit.

- Le 08 mars 1993, naissance à l'ISLE D'ESPAGNAC de HENRI, ANDRE, quatrième enfant de Michel et Nathalie COULAMIE domiciliés au lotissement CARREFOURCHE.

- Le 16 mars 1993, naissance à ST MICHEL D'ENTRAYGUES d'ELODIE, fille de Jean-Michel et Laetitia PRIAT, domiciliés à "la Brousse", petite-fille de Jean et Michèle MONTHAUDIE, arrière petite-fille de Monsieur et Madame Max GAY.

- Le 16 mars 1993, naissance à l'ISLE D'ESPAGNAC de DAMIEN DE SOUSA FERREIRA, fils de Karine NADAUD, petit-fils de Monsieur Yves NADAUD, domicilié rue du Puits.

Tous nos voeux de santé et de prospérité pour tous ces bébés. Nos félicitations à leurs parents, grands-parents et arrières grands-parents.

DECES :

- Le 06 mars 1993, décès à RIBERAC de Monsieur André LASFAS à l'âge de 89 ans.

- Le 16 mars 1993, décès tragique de Monsieur Jany, Claude BRETONNET âgé de 39 ans, à ST MAUR (Val de Marne), son inhumation a eu lieu le 27 mars au cimetière de ST SEVERIN.

- Le 06 avril 1993, décès à BORDEAUX de Monsieur Albert VANDENBUSSCHE dans sa 62ème année.

- Le 30 avril 1993, décès à l'ISLE D'ESPAGNAC de Monsieur Jacques FAUVEL âgé de 66 ans.

- Le 04 mai 1993, décès à ST AULAYE de Madame Germaine BARRET, mère de Paul et Jean RUDEAU. Elle a été inhumée le 6 mai au cimetière de ST SEVERIN.

Nous assurons ces familles de notre sympathie et de notre soutien dans la terrible épreuve qui les frappe.

XXXXXXXXXX

VIE COMMUNALE

XXXXXXXXXX

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU C.M. EN DATE DU 23.03.1993

ABSENTS EXCUSES : Mrs BEAUDEAU et FAUVEL

Mr VERGNAUD Jean-Claude est désigné secrétaire de séance

SINISTRE DU CLOCHER : Travaux terminés pour la somme de 282 240.96 F. dont, - travaux de couverture : 258 289.68 F., installation paratonnerre : 23 951.28 F.
GROUPAMA a remboursé l'intégralité de la somme prévue + la TVA = 186 254.18 F.

REHABILITATION IMMEUBLE DEXANT : L'ARIM prévoit de lancer les travaux à la fin du 1er semestre 93.

EFFECTIF SCOLAIRE : Monsieur l'Inspecteur d'Académie a informé Mr le Maire qu'il n'envisage pas de mesure de suppression de classe pour la prochaine rentrée scolaire, puisque les effectifs sont suffisants.

TRAVAUX "ROUTE DU MARCHAIS" : L'entreprise THOMAS a dû intervenir d'urgence pour aménager un refuge "route du Marchais", suite à des dégâts occasionnés au bas côté qui rendaient le croisement de 2 véhicules dangereux.
Coût de l'opération : 6 760.20 F.

REMPLACEMENT Mme OSSARD : Mme OSSARD qui effectuait depuis de nombreuses années les remplacements pendant les congés de maladie, maternité des cantinières du SIVOS, est à la retraite à compter du 01.01.93. Un appel de candidature sera donc lancé sur la commune, afin de trouver une personne disponible, susceptible d'assurer son remplacement.

TRAVAUX DE SECURITE à l'ECOLE : Mr le Maire a demandé aux responsables de la FCOL, de bien vouloir prendre en charge la moitié de la dépense d'ouverture des portes dans les classes, liée aux séjours d'été de la colonie, soit environ 13 000 F.

TITULARISATION CLAUDE BERGEVIN : Suite à son année de stage, Claude BERGEVIN sera titularisé à compter du 15 avril 93. Il continuera de travailler à raison de 20 H. par semaine.

SUBVENTION FDAC - TRAVAUX ENTRETIEN DE VOIRIE : Une subvention de 89 108 F. pour l'amélioration de la voirie communale est attribuée à condition de réaliser des travaux pour un montant d'au moins 178 215 F. H.T. La commission de la voirie est chargée de recenser les travaux à effectuer.

SUBVENTION EURO-JEUNES : Le C.M. accorde une subvention exceptionnelle de 500 F. à l'Association ST JOSEPH "Loisirs et Formation" pour la participation de jeunes du Canton à une rencontre européenne à STRASBOURG.

CONTENEUR POUR LE VERRE : Le CM, alerté par l'entreprise de ramassage du verre qui juge insuffisant un seul conteneur, décide l'achat d'un second. Le coût, identique à celui du précédent, est de 4 960 F. H.T. - 5 882 F. T.T.C.
La vente du verre a permis sur 3 ans de rembourser le premier conteneur.

ORDURES MENAGERES :

Le CM demande qu'une nouvelle mise en garde soit faite par l'intermédiaire du Bulletin d'Informations, auprès des propriétaires de chiens qui divaguent et éventrent les poubelles.

REVALORISATION DES INDEMNITES de LOGEMENT AUX INSTITUTEURS :

Le conseil municipal appelé à se prononcer sur la revalorisation des indemnités de logement aux instituteurs acceptent les taux d'augmentation proposés. Mr le Maire rappelle que ce n'est pas la commune qui verse ces indemnités aux instituteurs.

EXPLOITATION DE TAXI : Monsieur le Maire consulte le CM sur la demande dont il a été saisi par Mr MONNIEZ tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter un second taxi pour effectuer le transport d'enfants vers des écoles spécialisées.
Après avoir pris l'avis des personnes concernées, le CM émet un avis favorable à cette demande.

EQUARRISSAGE : La subvention de 1 013 F. votée pour l'équarrissage en 1992 n'a pu être versée. Le C.M., sur la demande de la Préfecture, accepte de prévoir au B.P. 93 la somme de 2 026 F. correspondant aux exercices 92 et 93.

AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE :

Vu la demande de permis de construire déposée par Mr AUFFRET pour une construction au lieu-dit "Chavenac", le CM consulté émet un avis favorable à cette demande de construction.

SPA PERIGUEUX : Le CM accepte de verser une participation d'1 F. par habitant (soit 779 F.) à la SPA de la Dordogne, Refuge de MARSAC sur l'ISLE, qui accueille les animaux trouvés en état de divagation sur la commune et qui ne sont pas réclamés par leur propriétaire.

COLUMBARIUM : La crémation n'étant pas encore entrée dans les mœurs de la population rurale, aucun emplacement du columbarium mis en dépôt-vente n'a encore été vendu. Aussi, le CM décide d'envoyer un courrier à l'entreprise pour lui demander de bien vouloir assurer la dépose et la reprise de ce module. La commune ayant fait l'acquisition d'un premier module est en mesure de faire face à d'éventuelles demandes.

PAROISSE d'AUBETERRE-ST SEVERIN : Monsieur l'Abbé PAPILLAUD informe le CM qu'il a été demandé à Monseigneur l'Evêque que le secteur paroissial regroupant 9 communes du Canton + PALLAUD s'appelle désormais PAROISSE D'AUBETERRE-ST SEVERIN.

Le CM consulte revalorise l'indemnité de gardiennage de l'église versée à Monsieur L'Abbé (pour l'achat de fleurs, ou de produits d'entretien pour l'église... etc...) et la fixe à 550 F. pour l'année.

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE pour ACHAT d'un TIVOLI :

Le CM accorde une subvention exceptionnelle de 3 100 F. aux associations pour l'achat d'un tivoli (abri en toile). Elle sera versée à la Sté de Pêche qui sera chargée de la répartir sur la participation de chacune des 8 sociétés concernées par cet achat.

Sont ensuite étudiés les différents PROJETS D'INVESTISSEMENT que Monsieur le Maire propose de voter au budget primitif 93. Cette liste assez longue n'est pas reproduite, vous trouverez dans le compte rendu du BUDGET, les projets retenus par le CM et leur coût.

Mr le Maire demande alors si quelqu'un a des projets à présenter ou des suggestions à faire :

PROPOSITION DE Mr CHARBONNEAUD :

Achat de la maison DUCHEZ dans la rue des écoles pour la démolir et pallier à l'étranglement de la rue au niveau de la cantine scolaire en facilitant la circulation.

PROPOSITION DE Mr LEGER :

Achat d'un matériel de traçage pour signalisation au sol + marquage terrain de sports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

Vous trouverez le **COMPTE RENDU DU BUDGET PRIMITIF 93** avec le détail des différentes sommes votées en dernière page.

TAUX DES DIFFERENTES TAXES LOCALES :

Le CONSEIL MUNICIPAL n'a pas souhaité AUGMENTER LES TAUX des DIFFERENTES TAXES LOCALES, qui sont donc inchangés, à savoir :

	TAUX	PRODUIT POUR LA COMMUNE
TAXE D'HABITATION	6.81 %	160 716 F.
FONCIER BATI	19.30 %	474 587 F.
FONCIER NON BATI	32.32 %	118 938 F.
TAXE PROFESSIONNELLE	5.82 %	876 196 F.

TOTAL (produit des impôts,
(part revenant à la commune)

1 630 437 F.

C.C.A.S. :

Une subvention de 13 000.00 F a été votée pour alimenter le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. Sur cette somme, 10 000 F. seront consacrés au paiement du repas de fin d'année des Anciens.

COMPTE RENDU SUCCINCT REUNION DU CM DU 30.04.1993

Absents excusés : Mrs MOREAU et FAUVEL

Mr BEAUVAIS Jean-Jacques est désigné secrétaire de séance

LOGEMENT DEXANT : L'ARIM, organisme chargé de réhabiliter le logement DEXANT a obtenu la subvention de l'ANAH, indispensable à l'obtention du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est rappelé que la remise en état de ce logement est intégralement prise en charge par l'ARIM. En contrepartie, l'ARIM percevra les loyers pendant 20 ans pour récupérer les fonds engagés. Cette opération NE COÛTE donc RIEN à la commune.

PAVILLONS HLM au village de retraite des PATINETS : Les services de l'EQUIPEMENT fixent au 05.07.1993 le délai d'instruction des permis de construire déposés par l'OHLM.

ORDRE DU JOUR

VIABILITE TERRAIN acheté à Mr DUFLLOT :

L'Equipement a chiffré le projet d'aménagement du terrain situé près des écoles à 195 000 F. TTC

Le CM décide de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER, ainsi qu'une demande de subvention complémentaire dans le cadre de la DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT de L'ETAT.

BATIMENTS SCOLAIRES : Suite à la demande du Conseil d'Ecole, et dans le but d'étudier une meilleure utilisation des locaux scolaires, le CM décide de demander au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), de bien vouloir réaliser une étude des améliorations ou des aménagements qui pourraient être faits. Le CM décide d'attribuer au CAUE la subvention de 2 000 F. sollicitée pour effectuer cette étude.

AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE :

Le CM appelé à se prononcer sur l'AMENAGEMENT DE LA SEMAINE SCOLAIRE SUR 4 JOURS, émet un AVIS FAVORABLE à cette demande par 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, note toutefois que les 12 jours travaillés en plus, entraînent une augmentation de l'ordre de 10 000 F. par an aux chapitres des salaires et des charges sociales.

MARNU :

Le CM a pris connaissance de la présentation de la commune effectuée par l'Equipement. Cette étude très intéressante sera en partie reproduite sur le Bulletin d'Informations communal. L'objet de la prochaine réunion concernant la réalisation de ce nouveau document d'urbanisme sera la réflexion sur les zones à choisir pour l'urbanisation future. Le CM sera averti de la date de cette prochaine réunion.

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE :

Afin d'effectuer un aménagement sur la route du Marchais, à la satisfaction des parties intéressées et en toute légalité, des renseignements devront être pris au sujet de l'intervention de la commune sur le domaine privé.

TRAVAUX COMMUNAUX : Un suivi des entreprises appelées à travailler pour la commune, devra désormais être exercé par la commission des travaux, afin d'éviter qu'une entreprise ne retarde un chantier et pénalise de ce fait celles qui doivent intervenir ensuite.

La commission des travaux sera habilitée à dresser un calendrier des travaux et à sanctionner les entreprises qui ne le respecteraient pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

INFOS - INFOS - INFOS - INFOS - INFOS - INFOS - INFOS - INFOS -

MAIRIE

REMPLACEMENT DE Madame OSSARD :

Mme OSSARD effectuait depuis de nombreuses années les remplacements pendant les congés de maladie, ou de maternité des cantinières du SIVOS. Elle est à la retraite depuis le 01.01.93. Le CM décide donc de lancer un appel de candidature pour pourvoir à son remplacement.

Il serait bon que les postulantes :

- soient titulaires du permis de conduire, pour d'éventuelles déplacements à PILLAC
- aient une certaine expérience en cuisine,
- soient disponibles à tout moment, car on est informé d'un remplacement souvent la veille pour le lendemain.

Enfin, les postulantes doivent savoir que certaines années, il n'y aura aucun remplacement à faire, mais il y aura peut-être parfois des remplacements de plusieurs mois.

Les personnes intéressées peuvent faire acte de candidature auprès de la Mairie. Courrier souhaité avec date de naissance, et s'il y a lieu date d'inscription comme demandeur d'emploi.

GARDERIE :

L'hypothèse d'ouvrir la GARDERIE aux enfants le MERCREDI a été émise. Ce n'est encore qu'un projet qui sera soumis au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion. D'ores et déjà les PARENTS intéressés peuvent nous donner leur avis à ce sujet et également leurs intentions... Ceci afin d'aider le CM à prendre sa décision suivant les demandes qui auront été enregistrées.

TRAVAUX à la MAIRIE :

Les aménagements du secrétariat et la réalisation d'un bureau du Maire vont commencer aux environs du 15 juin. La réception du public s'effectuera donc pendant un à deux mois, dans la deuxième salle à gauche en entrant dans le couloir. Nous nous excusons d'ores et déjà pour les éventuels désagréments que cela pourrait causer aux usagers.

ENVIRONNEMENT

DIVAGATION DES CHIENS :

Lors de la dernière réunion, le CM a demandé qu'une nouvelle mise en garde soit faite à l'intention des propriétaires de chiens qui divagent pratiquement en permanence, et qui les soirs de collecte des ordures éventrent les sacs et renversent les poubelles. Les animaux sont connus, leurs propriétaires aussi, et les amendes à payer par les seconds, pour la divagation des premiers sont fort chères....

DEPOT des ORDURES MENAGERES :

Le CONSEIL MUNICIPAL demande également que les sacs d'ordures ménagères soient déposés dans la poubelle près de l'église UNIQUEMENT la veille des ramassages, afin qu'ils n'y séjournent pas pendant plusieurs jours, offrant un triste spectacle à la vue des usagers et une aubaine aux chiens du voisinage.

CONTENEUR POUR LE VERRE :

Le CONSEIL MUNICIPAL a décidé l'achat d'un second conteneur pour la COLLECTE du VERRE. Sur les conseils du fournisseur, il a été mis en place près de l'autre.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer votre verre dans le nouveau conteneur uniquement quand le premier est plein. En effet, il ne servirait à rien d'avoir deux conteneurs s'ils sont pleins tous les deux en même temps, et que l'on retrouve le problème des cartons entassés tout autour.

COLLECTE DES MONSTRES ET DE LA FERRAILLE :

L'entreprise chargée de déposer les bennes pour la collecte des monstres a été contactée, et ne peut pas momentanément nous donner la date à laquelle s'effectuera le prochain ramassage.

Dès que nous en aurons connaissance, nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

AGRICULTURE

ENQUETE PUBLIQUE POUR PORCHERIE A MORTEVE :

Une ENQUETE PUBLIQUE est en cours pour l'INSTALLATION d'une PORCHERIE A MORTEVE. Vous pouvez prendre connaissance du dossier d'enquête auprès du COMMISSAIRE-ENQUETEUR qui tiendra des permanences à la MAIRIE de ST SEVERIN, aux dates et heures suivantes :

- mercredi 09 juin 93 de 9 H. à 12 H.
- jeudi 17 juin 93 de 14 H. 30 à 17 H. 30

(date de clôture de l'enquête)

Le commissaire-enquêteur est Monsieur Claude BEUMATIN, domicilié 223, rue de Royan, Les Planes à ST YRIEIX sur CHARENTE.

AIDE AU MAINTIEN DU TROUPEAU DE VACHES ALLAITANTES :

La PRIME 93, versée aux éleveurs ne commercialisant pas de lait, pour le MAINTIEN DU TROUPEAU DE VACHES ALLAITANTES, est à souscrire à la Mairie, soit avant le 18 JUIN 93, soit avant le 12 NOVEMBRE 93.

Les imprimés nécessaires à cette demande sont d'ores et déjà disponibles à la MAIRIE.

STATISTIQUE AGRICOLE ANNUELLE :

La D.D.A. informe la Mairie qu'il sera procédé au cours de la période du 1er juin au 30 septembre au recensement des cultures en certains points du territoire de notre commune. Ces statistiques ont pour but de déterminer, d'une manière aussi précise que possible, les surfaces globales des diverses cultures pour l'ensemble du département.

Est joint à cet envoi l'arrêté de Mr le Préfet autorisant les statisticiens agricoles, ainsi que leur personnel à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées.

JACHERE :

Un arrêté de Mr le Préfet de la Charente prévoit l'entretien et le fauchage du couvert végétal des terres mises en jachère par les agriculteurs. Les dates prévues pour ce fauchage, fixées dans un premier temps au mois de juin, "pourraient" être repoussées en juillet.

XXXXXXXXX VIE SCOLAIRE XXXXXXXXX

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 8 AVRIL 93

AMENAGEMENT DES BATIMENTS SCOLAIRES : Mr ROMAN du CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME et de L'ENVIRONNEMENT a été contacté afin d'étudier la possibilité d'une utilisation différente des locaux scolaires.

PROJET D'ACTION EDUCATIVE " ART PICTURAL " : Les enfants de primaire et de maternelle réaliseront les fresques prévues sous les préaux, dans le courant du 3ème trimestre. Les parents sont invités à prévoir de vieux vêtements pour leurs enfants. Le Ministère de l'Education Nationale a accordé 3 500 F. pour la réalisation de ce projet.

INSCRIPTIONS à L'ÉCOLE : Afin de connaître avec plus de précision les effectifs de rentrée, (et d'éviter à tous une nouvelle frayeur), il est **demandé aux parents ayant un enfant âgé de 2 ans en septembre 1993, de venir l'inscrire à la MAIRIE dès le mois de JUIN 1993.** Prière de vous munir du livret de famille et du carnet de vaccination.

EFFECTIFS : A la rentrée 93, en raison des effectifs de maternelle, il est envisagé de partager la grande section de maternelle, dont une partie des élèves ira à PILLAC, dans la classe de Mme NEBOUT. Mme MALVAUD aura, quant à elle, une partie de la moyenne section avec le reste des élèves de grande section.

AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE : **PROJET de la "SEMAINE DE 4 JOURS"** :

Vu les résultats favorables obtenus auprès des parents consultés, le conseil d'école après discussion et vote s'est déclaré favorable à l'aménagement du temps scolaire sur 4 jours, les samedis n'étant plus travaillés. Chaque congé scolaire serait, de ce fait réduit d'un ou deux jours pour compenser les jours vachés.

* **LOTO des ECOLES** : Le loto de l'école de ST SEVERIN a rapporté 3 042.75 F., celui de PILLAC 3 300 F.

* **REMERCIEMENTS POUR LES DONNS à la CANTINE** : La Sté de Chasse a donné des légumes, Monsieur LEGER Guy, de la salade, Madame ROUYER, des pommes de terre, Madame EN, de la graisse. Merci à tous...

XXXXXXXXXX VIE ASSOCIATIVE XXXXXXXXXXXX

**— ASS. POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA —
MUSIQUE EN CHARENTE**

Pour la 1ère fois à ST SEVERIN,
dans le cadre du 10ème PRINTEMPS VOCAL en CHARENTE,

un **CONCERT** sera donné à l'**EGLISE de ST SEVERIN**
le **SAMEDI 19 JUIN à 21 H.**

Participeront à ce concert :

- La CHORALE CHANT'AUBETERRE : Dir : C. JADEAU
- La CHORALE de RUELLE : Dir : J. MAROT
- Le QUATUOR MODULATION (2 voix, 1 guitare, 1 harmonéon)

l'entrée est fixée à : 40 F. — gratuit jusqu'à 15 ans

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PRESENCE

— CLUB DU 3ème AGE —

*** La "JOURNEE PORTES OUVERTES" du Club a connu, comme tous les ans, une belle affluence, aussi, les responsables adressent-ils leurs plus vifs remerciements à toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur de leur présence, de leurs dons ou de leur aide.

*** Le CLUB **fermera ses portes pendant le mois d'Août.** Les dirigeants vous donnent rendez-vous, toujours aussi nombreux, au mois de septembre.

*** Le **MERCREDI 8 SEPTEMBRE** est organisé un voyage "SAINTES et ILE d'OLERON". Prévoyez votre inscription avant les vacances...

Les ASSOCIATIONS COMMUNALES, à savoir :

"le GARDON ST SEVERINOIS", l'"ARC-en-CIEL BOULISTE", la JEUNESSE SPORTIVE, la STE DE CHASSE, le TENNIS-CLUB, le COMITE de JUMELAGE, le CLUB du 3ème AGE, le COMITE des FETES, vous informent qu'elles ont construit un abri de loisirs et que cet abri peut être loué, soit à des particuliers de la commune, soit à des associations ou particuliers hors commune.

L'ensemble est d'une longueur de 18.60 mètres (en 6 parties) et une largeur de 5.40 mètres. Son poids est d'environ 900 kg, sa partie la plus longue est de 3.10 mètres.

PRIX DE LA LOCATION

Particuliers de la commune : 200 F.

Particuliers ou associations hors commune : 400 F.

CAUTION

Particuliers de la commune : néant

Particuliers ou associations hors commune : 1 000 F.

LOCATION DE TABLES ET BANCS

L'ensemble (1 table + 2 bancs)

Particuliers de la commune : gratuit

Particuliers ou associations hors commune : 5 F

Location abri, s'adresser : Mr CORGNAC Michel 45.98.52.62

Mr MONLOUVIER Raymond 45.60.23.82

location tables, s'adresser : Mr SOULARD Marcel 45.98.52.83

Les Associations précitées profitent de la parution du Bulletin pour remercier le CONSEIL MUNICIPAL, qui a attribué une subvention exceptionnelle de 3 100 F. pour aider au financement de cette acquisition.

SOCIETE DE PECHE
"LE GARDON ST SEVERINOIS"

LE DIMANCHE 13 JUIN 1993

A SAINT-SEVERIN
FETE DE LA PECHE

CONCOURS DE PECHE ENFANTS GRATUIT

ouvert à 2 tranches d'Age (à justifier) : * moins de 12 ans

** de 12 ans à moins de 16 ans

Carte de pêche NON OBLIGATOIRE

10 H. : DEBUT DU CONCOURS

*** POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS**

- 1er prix : 1 coupe

- Lots intéressants pour les prix suivants

*** POUR LES JEUNES DE 12 à MOINS de 16 ANS**

- 1er prix : 150 F. + 1 coupe

- 2ème prix : 100 F.

- 3ème prix : 50 F.

- Lots intéressants pour les prix suivants

BUVETTE

-

SANDWICHS

12 H. 30 : BUFFET CAMPAGNARD

oooooooooooooooo

EXPOSITION

2 AQUARIUMS avec POISSONS de nos RIVIERES présentés par la FEDERATION des A.A.P.P. de la Charente

ENEZ NOMBREUX

COMITE DES FETES

Les 2 - 3 - 4 et 5 JUILLET 93

FETE LOCALE

DEBUT des FESTIVITES :

vendredi 2 : **CONCOURS DE PETANQUE** nocturne

samedi 3 : **BAL DISCO GRATUIT**

dimanche 4 : **CONCOURS DE PECHE**

- casse croûte à 8 H.

à partir de 16 H. :

•• **groupe folklorique**

•• **course de garçons de café**

•• **lâcher de pigeons voyageurs**

soir :

**** BAL DISCO GRATUIT**

Lundi 5 :

14 H. - **course cycliste féminine** (avec la participation de championnes locales....)

15 H. - **COURSE CYCLISTE** organisée par l'A.J MONTMOREAU

22 H. - **RETRAITE aux FLAMBEAUX** avec la Fanfare d'AUBETERRE

SUIVIE du **FEU D'ARTIFICE**

et d'un **BAL à PAPA**

Pendant toute la durée de la FETE :
nombreux manèges - attractions - confiserie

COMITE DE JUMELAGE

ECHOS du 20ème ANNIVERSAIRE du JUMELAGE à ST SEVERIN-CONDROZ

Ce n'est pas sans un pincement au cœur que Condruziens et Charentais se sont quittés ce dimanche 23 mai après trois journées passées ^{ensemble} pour fêter le vingtième anniversaire du Jumelage.

Tout a commencé ainsi...

Départ de ST SEVERIN -Charente-, le mercredi 19 mai à 21 H. Après une nuit pluvieuse, arrivée en BELGIQUE vers 9 H.30 sous un "petit" soleil, mais soleil tout de même. Là, nous fûmes accueillis par un groupe de cavaliers ainsi que par de nombreux Amis Belges, qui, en notre honneur avaient revêtu le costume traditionnel. Les Charentais s'étaient habillés,

pour l'occasion, aux couleurs franco-belges. Monsieur le Maire et Madame JUILLARD, en costume 1900, nous précédaient.

Un pot de l'amitié fut alors servi à la salle communale, nouvellement édiflée, (la veille encore, tous s'activaient fébrilement à y mettre la dernière touche). Des mots de bienvenue, des voeux de bon rétablissement pour ceux et celles qui n'avaient pu faire le voyage furent prononcés par Mr Hubert BALTHAZAR, Président du Comité de Jumelage. Après cette petite réception, chaque famille retrouva son foyer pour un repos mérité.

Vendredi 21 mai : - à 9 H., en l'église romane de ST SEVERIN et en présence de plusieurs ecclésiastiques, dont l'Abbé PAPILLAUD de la paroisse d'AUBETERRE-ST SEVERIN, la messe fut dite en mémoire des anciens combattants et victimes des deux guerres et de toutes les personnes, aujourd'hui disparues, ayant participé au Jumelage depuis ces 20 dernières années.

Après le dépôt de gerbes au Monument aux morts et les allocutions, les enfants des écoles accompagnés de leur instituteur entonnèrent les hymnes nationaux. Une multitude de ballons aux couleurs franco-belges furent alors lâchés accompagnant notre progression vers la salle communale.

En présence de Monsieur le Consul de France, Monsieur le Gouverneur de la Province de liège, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur Hubert BALTHAZAR prit la parole pour retracer les grands moments du JUMELAGE depuis sa création en 1973.

Après les traditionnels discours et remises de cadeaux, tous les charentais furent appelés sur la scène pour recevoir une pinte, (chope) un pin's et un diplôme d'honneur.

A 18 H., nouveau rendez-vous dans la salle communale où un copieux buffet campagnard nous attendait. Le bal, ouvert vers 22 heures ne se termina que fort tôt dans le petit matin.

Samedi 22 mai : brocante, exposition de peintures et photos, joutes amicales : tous se sont retrouvés dans le parc au pied de l'église pour faire la fête. Après des sueurs "chaudes et froides" pour certains, ST SEVERIN-Charente se vit décerner un merveilleux trophée qu'elle devrait remettre en jeu l'an prochain.

Dans l'allégresse générale, on aurait bien voulu oublier que le retour était prévu pour le lendemain...

Un très grand "MERCI" aux organisateurs Belges et particulièrement à leur président Hubert BALTHAZAR, pour ces 3 journées mémorables.

A L'année prochaine

Le COMITE de JUMELAGE ST SEVERIN CHARENTE

N'OUBLIEZ PAS
le **JEUDI 24 JUIN A 20 H.**

au PUY D'ORIMON

FEU DE ST JEAN

organisé par le COMITE DE JUMELAGE

BUFFET oo BUVETTE oo REPAS CHAMPETRE

VENEZ NOMBREUX

JEUNESSE SPORTIVE ST SEVERINOISE : **"FOOTBALL"** **"AUTOUR DU STADE"**

Alors qu'une nouvelle saison est pratiquement terminée à l'exception des traditionnelles coupes et Challenges, nous pouvons faire le bilan de la saison 92-93.

Les PUPILLES 10-11 ans, sous la conduite éclairée de Bruno GAY, Richard MOREAU et Emmanuel DUPEYRAT terminent second de leur Poule et avec un élément de plus auraient pu finir en tête.

Pendant que nous sommes aux PUPILLES, nous rappelons que le samedi 15 mai, une "JOURNEE PUPILLES" était organisée sur le stade municipal qui, ce jour-là, avait fait une toilette étincelante, ceci à l'initiative des responsables cités plus haut, accompagnés de Jean-Jacques AMAURES, le sympathique secrétaire. Dix équipes voisines et amies étaient réunies et ce fut un réel plaisir de voir évoluer tour à tour 100 gosses Charentais et Périgourdais réunis. L'organisation confiée aux responsables fût en tout point remarquable et fit l'unanimité auprès de tous les responsables des dix formations.

Le District de la Charente avait délégué son vice-président Monsieur Pierre LABROUSSE qui remettait au Président de la J.S. ST SEVERIN, Monsieur Max GAY, le diplôme de la Fédération Nationale des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'une magnifique Médaille Souvenir, pour services rendus aux sports et à la Jeunesse en particulier.

Les CADETS, sous la tutelle de Sylvain MORILLERE terminent également seconds d'une poule de première division, particulièrement relevée et ceci est tout à leur honneur car de nombreux "MINIMES" opèrent dans cette formation. Pour mémoire, nous rappelons que les CADETS jouent en entente avec ceux d'AUBETERRE et que les déplacements cette saison se situaient dans le Nord Charente (Chabanais - Rivière ... etc) d'où de très longs parcours. Nous pensons que l'ENTENTE sera reconduite la saison prochaine au niveau de cette formation.

Il se murmure également qu'une équipe de MINIMES serait engagée en Compétition, mais où allons-nous trouver des responsables pour encadrer tout ce petit monde ?

PARENTS, motivez vous !!

Chez les SENIORS, le bilan est plutôt sombre. 14 ou 15 joueurs titulaires la précédente saison nous quittaient, raccrochaient, ou bien ne venaient tout simplement pas. Résultat : forfait de l'EQUIPE C avec ce qu'un forfait coûte pécuniairement à une association.

L'EQUIPE B rétrograde en P.2 puisque termine 11^{ème} devant CHALAIS ; nous en profitons pour signaler le parfait état d'esprit qui régnait au sein du groupe qui partait chaque dimanche avec une formation toujours remaniée.

Enfin, l'EQUIPE FANION, qui termine également 11^{ème} devant BROSSAC et nous ne savons encore pas officiellement si cette place est fatidique, car nous sommes les meilleurs onzièmes des 4 poules P1. Nous signalons quand même qu'avec 2 points de plus nous finissions 5^{ème} ce qui serait quand même mieux en rapport avec la qualité de notre jeu.

Dans cette formation, il faut également signaler la présence des ANCIENS qui ont très bien encadré la venue des Jeunes et ceci est à souligner.

Maintenant, ... place aux COUPES et CHALLENGES,

Pensez à l'ASSEMBLEE GENERALE de la J.S.S.S.
1e 03 JUILLET.

N'hésitez pas à venir grossir la FAMILLE
J.S.S.S.

... et BONNES VACANCES SPORTIVES A TOUS.....

NAISSANCES à la J.S.S.S. :

Le Club félicite Michel et Nathalie COULAMIE de Carrefourche qui viennent d'enrichir la J.S.S.S. d'un futur avant-centre, prénommé **HENRI**.

Son papa est footballeur, son papy aussi, son arrière-grand-père, après avoir joué très longtemps, s'occupe avec la passion que l'on sait des équipes de ST SEVERIN et toutes les femmes de la famille sont fans' de foot... il serait bien rare qu'**ELODIE PRIAT**, petite fille de Jean MONTHAUDIE, arrière-petite-fille de Maxou GAY ne chausse pas un jour les crampons... pourquoi pas !

La J.S.S.S. adresse tous ces compliments à ces deux familles comblées.

MECHOUI : Ce sont 160 convives qui se sont partagés le mouton dans la joie et la bonne humeur le dimanche 30 mai. Merci aux cuisiniers et cuisinières, organisateurs et participants.

A. D. M. R.

La FETE ANNUELLE
de l'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE en MILIEU RURAL du CANTON D'AUBETERRE
se déroulera

1^{er} DIMANCHE 11 JUILLET 1993
à BONNES

12 H. : REPAS CHARENTAIS organisé par l'Amicale des Maires du Canton, au profit de l'Association

15 H. : KERMESSE (STANDS, JEUX ...)

SPECTACLE ASSURE
par le CELEBRE GROUPE ST SEVERINOIS

"LES MAMIES BLUES"

18 H. : Tirage de la souscription : nombreux lots

Les inscriptions à ce repas se feront, comme d'habitude, à la Mairie de ST SEVERIN à partir du LUNDI 14 JUIN.

XXXXXXXX

ECHOS COMMUNIQUEES

XXXXXXXX

REMERCIEMENTS :

" Monsieur et Madame Jean BRETONNET, leurs enfants et petits-enfants, ainsi que toute leur famille, dans l'impossibilité de répondre à toutes les personnes qui, par leur présence ou leurs marques de sympathie leur ont témoigné leur amitié lors du décès de Monsieur Jany BRETONNET, les prient de trouver ici leurs sincères remerciements en cette douloureuse circonstance."

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES :

La salle des fêtes est parfois mise gratuitement à la disposition des personnes qui en font la demande, pour l'organisation de "vins d'honneur" à l'occasion de départs à la retraite ou autres.

Il n'est pas rare que ces personnes en remerciement du service rendu fassent un don au profit de la commune. Nous voulons donc ici les remercier à notre tour pour ce geste généreux.

RECUPERATION EPAVES AUTOMOBILES :

A toutes fins utiles, nous signalons aux personnes intéressées qu'une entreprise de CHADURIE - 16250 - se propose de récupérer les épaves automobiles. Téléphone : 45.24.84.59

AVIS AUX DEMANDEURS D'EMPLOI :

L'ASSOCIATION ENTRAIDE nous informe du résultat de son action pour l'exercice 1992.

Sur 107 salariés inscrits à ENTRAIDE, 57 ont ETE EMBAUCHES, soit 53 % de réussite.

Toutefois, certaines offres d'emploi n'ont pu être satisfaites, faute d'avoir la main d'oeuvre pour répondre à la demande des EMPLOYEURS...

DEMANDEURS D'EMPLOI, nous ne saurions trop vous recommander de vous inscrire auprès

d'ENTRAIDE MONTMOREAU - 17 rue du Boulivent -16190

MONTMOREAU- Tél 45.24.04.76

qui peut vous aider à trouver du travail, ou à acquérir l'expérience professionnelle qui vous manque ...

RENSEIGNEMENTS SUR LA COMMUNE :

Pour l'établissement du MARNU, nouveau document d'urbanisme, l'Équipement a été amené à établir une présentation de la commune. Nous vous livrons certains éléments de cette étude qui nous ont paru susceptibles d'intéresser les lecteurs du Bulletin.

Vous pouvez prendre connaissance du rapport complet sur demande à la Mairie.

Elle se compose outre son bourg de 37 hameaux et écarts. La Route Départementale n° 709 (MONTMOREAU - BERGERAC) de direction Nord-Est y croise les RD 458 et 17, favorisant l'ouverture de la commune sur le Sud-Charente et la Dordogne voisine.

1) La population

a) évolution

Commune

ANNEES	1968	1975	1982	1990
Habitants St SEVERIN	824	721	741	777
Habitants Canton	3 830	3 529	3 260	3 117
Rapport	22 %	20 %	23 %	25 %

L'augmentation de la population entre 1975 et 1982 est due à la création du lotissement communal en Juin 1977. Le poids relatif de la commune dans la population du canton est passé de 20 % à 25 % pendant le même temps, traduisant un certain dynamisme de SAINT SEVERIN.

c) Structure des ménages

ANNEES	1968	1975	1982	1990
Population	824	721	741	777
Taille ménage	3.3	2.8	2.7	2.4

La taille des ménages diminue constamment pour s'établir à 2.4 habitants par ménage en 1990. Ce chiffre est lié au vieillissement de la population. Le nombre d'enfants recensés sous le foyer parental diminue. Le solde migratoire élevé de la commune confirme l'idée de "retour au pays" de retraités.

b) structure de la population par âge

La population de ST SEVERIN présente :

Tranches d'âges	ST SEVERIN 1990 en %	CANTON 1 en %
0 à 19 ans	22.22 %	13.35 %
20 à 39 ans	24.74 %	22.49 %
40 à 59 ans	21.32 %	22.62 %
60 à 74 ans	19.79 %	21.72 %
75 ans et +	11.87 %	13.96 %

- d'une part une population âgée élevée 31.66 %
- d'autre part une population des 20 - 59 ans relativement forte 46 % de la population communale totale, ce qui prouve bien l'attrait de la commune au point de vue industriel et commercial.

ANNEE 1990	ST SEVERIN	CANTON	DEPARTEMENT
Population totale	777	3 117	342 123
Population active totale	305	1 190	150 104
Taux d'actifs	39.2 %	38.2 %	43.9 %
Population en activité	275	1 066	132 831
Taux d'activité	35.4 %	34.2 %	38.8 %

Les taux d'activité de la commune sont supérieurs à ceux du canton.

Il en est de même pour le taux d'actifs (nombre de personnes en âge de travailler et capable d'occuper une activité sur l'ensemble de la population).

Toutefois cette situation est à relativiser par comparaison avec la moyenne départementale.

Le nombre de chômeurs s'élève à 30 personnes.

Cependant la proportion d'actifs est largement inférieure au taux de l'ensemble du département, ce qui témoigne d'une situation économique délicate.

Situé à un carrefour de communication important, SAINT SEVERIN a tout lieu de bénéficier des attraits du Périgord et des flux du Sud-Charente. Sa localisation est pour elle un atout non négligeable.

COMPTE RENDU DU BUDGET PRIMITIF 1993

PRINCIPALES SOMMES VOTEES

DEPENSES

** DENREES ET FOURNITURES	48500,00
Alimentation	1000,00
Carburants	9500,00
Produits d'entretien ménager	3000,00
Fournitures de voirie	15000,00
Fournitures scolaires	10000,00
Fournitures de bureau	10000,00
** FRAIS DE PERSONNEL	660500,00
Rémun. personnel permanent	420000,00
Rémun. personnel non titul.	68000,00
Cotisation CNFPT	4500,00
COT CENTRE DEPART. GESTION	6000,00
Rémunérations diverses	7000,00
Charges sociales	155000,00
** IMPOTS ET TAXES	19502,00
Impôts fonciers et taxes fonc.	16500,00
Taxes et impôts sur véhicules	550,00
Droits de timbres et d'enreg.	0,00
Impôts et taxes indirects	2452,00
** TRAVAUX & SERVICES EXTERI.	497400,00
Entretien de terrains	40000,00
Entretien de bâtiments	120000,00
Entretien de voirie et réseau	70000,00
Entretien de matériel, outil.	70000,00
Entretien de matériel de tran.	5000,00
Acquisition petit matériel	45000,00
Electricité, eau, gaz, assain.	110000,00
Primes d'assurances	37400,00
** PARTICIPATIONS-CONTINGENTS	619593,00
Contingent pour dépenses A.S.	125627,00
Part. aux charges intercom.	478966,00
Frais de séjour et de stage	15000,00
** ALLOCATIONS - SUBVENTIONS	79520,00
Subventions	79520,00
** FRAIS DE GESTION GENERALE	350532,00
Fêtes et cérémonies	5000,00
Frais de transports	75000,00
Impressions, reliures...	8000,00
Documentation générale	4000,00
Frais de PTT	9000,00
Frais d'actes et contencieux	0,00
Indem. fonct. maire et adjoi.	62000,00
Dépenses imprévues	187532,00
** FRAIS FINANCIERS	134473,00
Intérêts	134473,00
Frais financiers divers	0,00

RECETTES

LIBELLE	VOTE DU
** PRODUITS D'EXPLOITATION	42200,00
Ventes de produits ou service	4500,00
Droit de pesage, mesurage...	1700,00
Services payés du personnel	36000,00
** PRODUITS DOMANIAUX	75436,00
Location des immeubles et mat.	66436,00
Droits de voirie, place, stat.	8500,00
Concessions dans cimetières.	500,00
** PRODUITS FINANCIERS	170,00
Intérêts des prêts et créance	170,00
** RECOUVREMENTS-SUBVENTIONS	182989,00
Recouv. traitements	55000,00
Autres recouvrements	14500,00
Participations du Département	43983,00
Autres participations	69506,00
** DOTATIONS VERSEES PAR ETAT	659708,00
DGF Dotation de base	226965,00
DGF Dotation de péréquation	61753,00
DGF Dotation de compensation	207979,00
DGF Garantie progres. minimal	163011,00
** IMPOTS DIRECTS	37620,00
Attribution permis de chasser	1320,00
Taxe addition. droits mutatio	35000,00
Licence débits de boisson	300,00
Impôts sur les spectacles	1000,00
** CONTRIBUTIONS DIRECTES	1751309,00
Produits des contributions di	1630437,00
compensation T;P;	120872,00
** PRODUITS ANTERIEURS	787064,00
Excédent de fonct. reporté	787064,00
EN FONCTIONNEMENT RECETTES	3536496,00

COMPTE RENDU DU BUDGET PRIMITIF 1993

PROJETS PREVUS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- peinture classes maternelles = 29 000 F.
- porte du garage de la poste à remplacer par porte basculante (décision arrêtée par la commission des travaux). 2 500 F. TTC
- travaux de séparation de la salle de sport au stade pour foot et tennis (environ 3500 F. TTC)
- achat porte-plans cadastre (environ 4 000 F. TTC)
- extension local Club du 3ème âge à la salle des fêtes (environ 5 700 F. TTC)

Le total de la section de FONCTIONNEMENT s'équilibre à 3 536 496.00 F.

PROJETS D'INVESTISSEMENT PROPOSES PAR MR LE MAIRE pour être inscrits au B.P. 93 ET RETENUS par le CM :

INVESTISSEMENT :

- peinture des boiseries extérieures mairie (à prévoir à nouveau, car prévue en 92 et payée en 93). 99 000 F ttc
 - réfection toiture écoles primaires : maçonnerie-menuiserie-zinguerie (prévoir environ 80 000 F.) Une demande de subvention a été déposée.
 - achat machine à laver la vaisselle cantine scolaire (décision arrêtée par commission des travaux) (14 000 F. TTC). La FCOL participera pour la moitié de la somme.
 - travaux de sécurité à l'école (ouverture des portes) (46 000 F. TTC) Une demande de subvention a été déposée.
 - mise en conformité cuisine de la cantine scolaire (décision arrêtée par commission des travaux) (16 500 F. TTC)
 - achat conteneur pour le verre (4 960 F.H.T. - 5 900 F. TTC)
 - installation chambre froide salle des fêtes (27 500 F.)
 - travaux de voirie programme 93 (250 000 F. TTC) La subvention FDAC a été demandée.
 - allées du cimetière (85 000 F.) Une demande de subvention a été déposée
 - proposition achat terrain DUFLLOT (près de l'école - 2242 m2 à 25 F. le m2) pour aménagement espace parking et amélioration des conditions de sécurité pour les enfants.
- Une demande de subvention sera déposée pour aider au financement de la viabilité de ce terrain.

Les INVESTISSEMENTS s'élèvent à 1 501 949 F.

Vous trouverez ci-dessous les TAUX COMMUNAUX applicables aux différentes taxes dans les 11 communes du canton d'AUBETERRE. Les chiffres en disent plus que toutes les explications que nous pourrions donner...

Taux 1992	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	T.P.
Aubeterre	12.48	30.92	62.33	22.72
Bellon	8.50	19.25	36.48	9.12
Bonnes	8.20	18.12	42.60	20.00
Les Essards	8.77	20.25	43.87	19.78
Laprade	7.28	22.37	40.90	12.69
Montignac le coq	6.48	15.08	41.87	8.87
Nabinaud	5.41	16.68	37.17	10.56
Pillac	4.92	14.98	30.37	16.32
Rouffiac	5.76	13.02	28.11	7.60
Saint Romain	8.43	22.46	44.16	6.72
Saint Severin	6.81	19.30	32.32	5.82

HISTOIRE DE ST SEVERIN

LE MOULIN DES DEXMIERS

Au XVII^{ème} siècle, l'eau de la LIZONNE, après le MARCHAIS, alimente encore deux papeteries artisanales :

- entre le passage de PORBOUTOU-LA-GABARRE et le COLOMBIER, un canal qui s'amorce sous le nom d'ALLIGER (d'une vieille famille de la région, existant encore au XVI^{ème} siècle) se dérive jusqu'au moulin des DEXMIERS pour restituer directement son eau à la DRONNE.

- Juste avant son confluent avec la DRONNE, dans la paroisse d'ALLEMANS, un très court canal amène l'eau de la LIZONNE au moulin du PONTET.

Depuis déjà bien longtemps, les deux biefs sont à sec. Celui des DEXMIERS pourrait être à nouveau mis en eau à moindre frais et le moulin, - l'un des rares de la région à avoir conservé son cadre original - être remis en valeur. La partie de ses bâtiments qui se présente droit "au cours d'eau" n'a pratiquement pas changé depuis plus de 450 ans. Le pigeonnier et sa chambre de la Dame, les fours jumeaux encore intacts et la salle de séjour avec sa splendide cheminée témoignent de l'importance passée des lieux.

Sa construction initiale peut être raisonnablement datée, au plus proche de nous, en 1550-1560. Et contrairement à tous les autres moulins qui lui sont antérieurs, des traces de son activité apparaissent lors de la période troublée des guerres de religion.

Les frères DEXMIERS, Giron et Merlin, marchands papetiers, peut-être les créateurs du moulin y sont alors installés. Le 3 juin 1567, ils vendent à Claude HUET, marchand de LA ROCHELLE, "300 balles de papier" qu'ils délivreront au faubourg St Cybard, en la ville d'Angoulême, dans les trois années, à venir au prix de 10 livres la balle. HUET avance 600 livres.

Trois années plus tard, le 7 novembre 1570, Giron DEXMIER reconnaît devoir encore à HUET, 200 livres sur l'avance du contrat de 1567 qu'il promet de payer d'ici à un mois. Mais le moment n'est plus propice au commerce du papier. Les frères disparaissent de ST SEVERIN. En 1576, HUET est mort et son fils Jean, comme lui bourgeois de la ville de LA ROCHELLE, lui succède dans ses affaires et s'adresse, le 1^{er} décembre, à Vidault DESCLIDES "tenant et possédant les biens délaissés par les frères DEXMIERS, entre autres choses, les deux moulins à papier situés en la dite paroisse de SAINT SEVERIN appelés les moulins des DEXMIERS". Les comptes sont définitivement arrêtés et les DEXMIERS sont désormais redevables de la somme de 496 livres dont DESCLIDES déclare faire "son propre fait"...

Et, dans la même transaction, le nouveau maître-papetier du moulin vend à HUET fils, 200 balles de bon papier fin marchand... bien collé et emballé chaque balle de 6 rames, chaque rame de 20 mains et chaque main de 24 feuilles... à livrer au bourg de SAINT CYBARD en la maison de LA GREZILLE...

Il n'est pas certain que livraison de cette commande ait été faite, la région étant alors à feu et à sang...

Il faut attendre une génération pour retrouver le moulin des DEXMIERS en activité...

Le mercredi 26 septembre 1601 "a été personnellement établi, maître Hélie MARTIN, procureur fiscal en la chatellenie de ST SEVERIN de PAVANCELLES, demeurant au moulin à papier des DEXMIERS sur LIZONNE, en ladite chatellenie, lequel a vendu à Francis DELABAT et Jeannin DUHALDE, facteurs de Sieur Jean AYRAL, 50 charges de papier fin, semblable à celui que ledit MARTIN a coutume faire faire audit moulin des DEXMIERS et pareil à une feuille dudit papier présentement paraphée à la requête desdites chacune parties, que ledit MARTIN promet et sera tenu bailler auxdits facteurs (de Jean AYRAL) en la ville d'AUBETERRE, en la maison de Jean BOUE, dans un an prochain, quatre charges par mois, et le dernier mois six charges, ... moyennant le prix de neuf écus la charge..." L'acte est passé à BORDEAUX, devant Mathieu DARGUEIL.

Durant ces années-là, les registres paroissiaux, malgré leurs grandes lacunes, permettent d'identifier quelques papetiers habitants du "petit village des DEXMIERS". Cependant les contrats de vente du papier, sans doute passés avec les notaires locaux, ont disparu.

Les **DECLIDES**, déjà ici en 1576, se répandent dans les moulins proches du **MARCHAIS**, **PISSELOUBE** et **CLAUZURE**. Micheau **DECLIDES** et son épouse Catherine **LIMOUZIN** demeurent au **MARCHAIS** ainsi qu'Arnaud **DECLIDES**. Le troisième frère **DECLIDES**, Jehan est aux **DESMIERS**, maître-papetier du moulin. En 1620, il est avec son épouse Jehanne **BERGER** et Jehan **ALLAMIGEON**, laboureur, du village des **BRUNETS**, fermier de quelques prés de la rivière du **COLOMBIER**. De nouveaux papetiers apparaissent : ainsi le couple Pierre **RAGANEAU** et Liette **LIMOUZIN** est au moulin en 1615. Leur fille y naît en mai, son parrain est François **VALLET**, papetier.

En ce début du XVII^{ème} siècle, les **VALLET** s'enrichissent dans le commerce du papier et les charges lucratives de la chatellenie. Le marchand papetier du moulin est Pierre **VALLET** dit **BARBIER**. Cette famille, à la fois propriétaire des moulins des **DESMIERS** et du **MARCHAIS**, contrôle la commercialisation des productions des deux moulins distants l'un de l'autre de moins de deux kilomètres. Ainsi, le 7 septembre 1624, Micheau **DECLIDES**, maître papetier au **MARCHAIS** signe avec Pierre **VALLIN**, marchand d'**AUBETERRE**, et en présence de Jean **VALLET**, un contrat pour la production de son compagnon Léonard **BONNEAU** des **DESMIERS**. Il vend 5 charges de 32 rames de papier fin de la même bonté et grandeur que la feuille sur laquelle les contractants s'engagent. La charge sera payée 31 livres. **VALLIN** n'avance en tout que 30 livres. Le reste, soit 25 livres par charge, sera remis soit à **DECLIDES**, soit à **BONNEAU**, au fur et à mesure des livraisons, faites à raison d'une charge par semaine.

Le 18 mars 1626, Raymond **VALLET**, marchand du bourg de **ST SEVERIN de PAVANCELLES**, vend à Jean **BOUE** le jeune, marchand d'**AUBETERRE**, agissant pour noble Homme André **ALLENET**, l'un des jurats de la ville de **BORDEAUX**, 50 charges de papier fin à livrer d'ici à un an, au prix de 28 livres la charge. Le filigrane du papier vendu est celui de Pierre **VALLET**. Une semaine plus tard, le 25 mars 1626, ce dernier promet encore 10 charges pour une commande que Léonard **BERGER** et Jehan **BARDET**, fermiers des revenus de la seigneurie, signent encore avec Jehan **BOUE**, agent d'**ALLENET**.

Le 17 août 1640, Jean **VALLET**, procureur fiscal de la paroisse, propriétaire du moulin et y demeurant, et Jean **MOUCHAUD**, son beau-frère, alors aux moulins du **PETIT MARCHAIS**, vendent à Derick **JANSSEN** et Pierre **BOSCH**, marchands flamands d'**ANGOULEME**, 100 charges de papier qui seront faites aux **DESMIERS**. Le papier, bon loyal et marchand sera de qualité de celui que fait alors Jacques **JUILLARD**, maître-papetier du moulin de **LAMBRETTE**, et livré où bon semblera aux deux marchands... Chaque charge sera payée 64 livres et les marchands avancement 2000 livres...

Le 27 janvier 1642, c'est la fête au moulin. Jean **VALLET** et son épouse Marthe **MOUCHAUD** signent le contrat de mariage de leur "honnête fille", Magdeleine avec Jehan **SIMON**, Sieur de l'**ARBREPIN**, fils naturel et légitime de Louis **SIMON**, Sieur de la **FOUGERE**, et de défunte Françoise **VILLATTE**. La mariée est accompagnée de Jean **VALLET**, greffier de **SAINT SEVERIN**, son père, de Jean **MOUCHAUD**, son oncle... Le marié de son frère Jean **SIMON** de la maréchaussée d'**ANGOULEME**.

La mariée est dotée, outre de 200 livres, de tous les biens, domaines et héritages des **VALLET** au village de **VILLEMAINE à PALLUAUD**, d'où est originaire sa famille, de nombreuses terres au **BRANDEAU**, et aux **TARDS** ainsi que de vignes dans la pièce des vingt journaux, le tout en la paroisse de **SAINT SEVERIN**. Et, bien sûr, le lit de plume garni de couil et traversin pesant 50 livres, les rideaux du tour de lit sur fil de toile, d'une couverture de laine, huit linceuls : six de toile commune et deux de grosse toile, deux douzaines de serviettes, une de toile commune, une d'étope, deux nappes de toile commune, deux de grosse toile, quinze livres d'étain, un coffre fermant à clef et des habits nuptiaux selon sa qualité...

Le marié apporte une maison sise au bourg de **SAINT SEVERIN** "avec ses appartenances et dépendances", un jardin et de nombreuses autres pièces de terre et vignes. En 1646, François **BOUTIN** est maître-papetier du moulin. Auparavant, il était à celui du **POULLET**, puis à celui de **GIRARD**, près de **LA COURONNE** ce qui prouve que les maîtres-papetiers pouvaient aussi faire le chemin inverse et venir en vallée de **LIZONNE**... Il vend à Philippe **GAULTIER**, marchand et bourgeois d'**ANGOULEME** acceptant pour et au nom du Sieur **BARDET** -sans doute originaire de **SAINT SEVERIN**-, banquier de **LA ROCHELLE**, 32 charges de papier dont la livraison commencera d'ici 15 jours pour finir dans 5 mois... Le papier sera payé... 55 livres la charge et **BOUTIN** se contente d'une avance de 224 livres...

De sa demeure du **MARCHAIS**, Jean **MOUCHAUD** assure la gestion du moulin des **VALLET**. Après l'avoir laissé de longues années à Jean **RAGANEAU**, il en signe la ferme, le 16 avril 1653, à Philippe **GAULTIER**, pour 3 ans, à partir du 1^{er} mai suivant. Il s'engage à y faire faire 60 charges de papier payables 260 livres chacune. La ferme annuelle est de 400 livres payables en 2 fois.

Le 24 juin 1654, le nouveau fermier débauche Michel **PABON**, maître-papetier, alors au moulin de **LA FOUGERE** et lui sous-afferme celui des **DESMIERS** pour deux ans et demi. Le nouveau "preneur sera tenu de lui délivrer tout le papier qu'il fera au moulin à prix raisonnable suivant les lois du pays sans en pouvoir vendre à d'autre personne pour quelque cause que ce soit !" **PABON** à son tour promet de livrer dans l'année qui vient 70 charges

de papier. **GAULTIER** paiera chaque charge 68 livres et avance 990 livres soit 14 livres par charge.

Les marchands papetiers ont vite fait d'apprécier l'excellent travail de **PABON**. Ponctuel, ses 100 premières charges sont entièrement livrées en septembre 1655, il signe avec **GAULTIER** un nouveau contrat de 100 charges le 4 de ce même mois. Son contrat est encore scrupuleusement respecté comme en témoigne l'acte du 16 novembre 1666.

Mais, entre-temps, **GAULTIER** a perdu l'exclusivité de la production des **DEXMIERS**, puisque dès le 27 mai 1656, **PABON** signe avec Louis **MOUCHAUD**, marchand de l'**HOUMEAU**, et fils de Jean qui sera cependant tenu de ratifier le contenu du contrat, une nouvelle ferme de 3 ans qui débutera le 1er août 1656. Le maître-papetier livrera 100 charges à **MOUCHAUD** dans les 18 mois qui suivront le 1er août. (La production annuelle du moulin est bien d'environ 70 charges)... **MOUCHAUD** avance 2000 livres et paiera 75 livres la charge de papier fin et 72 celle de gros bon.

La vallée de LA LIZONNE vit son âge d'or.

Louis **MOUCHAUD**, facteur des **VANGANGELT**, habite au port de l'**HOUMEAU** à **ANGOULEME** dans la maison de défunt Hélié **MANES**, beau-père de Christophe **VANGANGELT** - et devient vite un adroit et prospère marchand papetier. Comme ses amis et associés, il pratique la religion protestante.

En mai 1658, le procureur fiscal Jean **VALLET** étant décédé, ses fils Jean et Barthélémy, par acte du 19 mai, "cèdent, quittent perpétuellement, transportent à perpétuité et à jamais audit **MOUCHAUD** présent, stipulant et acceptant à savoir : tous les biens, domaines, héritages qui leur appartiennent, à la réserve de la métairie des **FORSATS**, consistant en maison, four, colombier couvert de tuiles, terres labourables, prés et vignes situés au village et moulins des **DEXMIERS**, le tout relevant pour les rentes seigneuriales du seigneur de **SAINT SEVERIN**, des religieux du **PEYRAT** et de François **DELABARUSSIAS**." La vente est faite pour la somme de 1800 livres tournois. Vendeurs et preneur sont cependant en compte depuis longtemps : **MOUCHAUD** n'a plus que 1156 livres à payer. 578 qu'il règle sur le champ, manuellement en bonne monnaie ayant cours et les 578 restantes d'ici un an avec intérêt... Son moulin est toujours parfaitement tenu par le maître-papetier Michel **PABON** et son épouse Catherine **BOUTHONNIER**, dont la famille s'agrandit ponctuellement...

MOUCHAUD peaufine son domaine des **DEXMIERS** par des échanges de terre avec François **DELABARUSSIAS**. Pourtant cette nouvelle prospérité sera vite brisée par des problèmes de santé : le 27 janvier 1662, il teste dans la maison d'Hélié **MANES**. **MOUCHAUD** "étant au lit, malade, néanmoins sain d'esprit et entendement, sachant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, ni de plus incertain que l'heure d'icelle" après avoir recommandé son âme à Dieu, Jésus Christ, son créateur sauveur et rédempteur, dicte ses dernières volontés.

Il donne à son père Jean, l'usufruit de tous ses meubles et acquêts sa vie durant. Après la mort de ce dernier, il donne à sa soeur Jehanne, la jouissance de sa métairie des **DAVID (MASTAVIT...)** et tout le reste de ses biens à Jean **VALLET**, Sieur de **BELAIR**, son cousin qui lui a vendu les **DEXMIERS**... à charge pour lui de remettre dans les deux ans qui suivent ce décès 600 livres à son frère Barthélémy, 300 livres à Magdeleine, Izabeau et Marie **VALLET**, soeur, mère et cousine, 600 livres à son filleul et cousin Louis **JUILLARD**, à Magdeleine **MOUCHAUD**, sa cousine, encore 300 livres, à Jean **BRUN**, 150 livres, à Marie **MANES**, son hôtesse, 300 livres, à André **BRISSON**, 150 livres et enfin à l'église réformée de **SALLES**, où les protestants de **SAINT SEVERIN** pratiquent leur culte, 15 livres de rente annuelle.

Après le décès de Louis **MOUCHAUD**, survenu le 27 janvier 1662, Michel **PABON** signe un nouveau contrat avec **VANGANGELT** dès le 21 février. Il lui sous-affirme le moulin des **DEXMIERS**, le 15 juin 1662 et restera désormais son obligé jusqu'à son décès, en décembre 1674. **PABON** règle ainsi, le 11 mai 1662 avec Bert **DAUDIGNAC**, précédemment installé, au nom de **VANGANGELT**, par Louis **MOUCHAUD**, en 1658, au moulin de la **PALLURIE**, 654 livres de colle qui seront acquittées par le marchand flamand.

Le 4 décembre 1664, **PABON** et **VANGANGELT** arrêtent les comptes de leurs deux premières années de collaboration : le premier est redevable de 3000 livres au second...

Le 25 août 1665, ils font le point. **PABON** a livré depuis 80 charges de papier d'un montant de 5356 livres... Il lui est en outre dû, 45 livres pour 36 rames de mauvais papier cassé et 292 livres 5 sols sur la ferme du moulin qu'il a réglée à Jean **MOUCHAUD** en décembre 1664. Des réparations ont aussi été faites au moulin : **MOUCHAUD** sera prié de les rembourser. Malgré sa bonne volonté, **PABON** reste débiteur de **VANGANGELT** pour plusieurs milliers de livres...

De 1665 à 1670, il poursuit pour le flamand son ardente activité de papetier et pour lui-même celle d'époux... Catherine **BOUTHONNIER** décédée, il se remarie avec Françoise **JOUBERT**, originaire de **VILLEMAINE** de la paroisse de **PALLUAUD**. Dans le même temps, ses filles aînées convolent déjà : Françoise avec Denis **CHAUMETTE**, et le 4 septembre 1670, Marguerite avec Genis, papetier, fils

de Michel GROS, maître papetier et de Guillemette DESCLIDES, du moulin de la TERRIERE à RUELLE. GROS a pour témoins ses cousins par alliance, Jean BARDET et Jean BUSSELET, maître maréchal. Ceux de la mariée sont, outre sa tante, Françoise JOUBERT, sa soeur et son époux CHAUMETTE et ses deux autres frères Jean et Bernard...

(Genis GROS, devenu maître-papetier et son épouse rejoindront bientôt leur région lorsque VANGANGELT leur affermera le moulin de LAMBRETTE, au début de 1672...)

Le décès de Jean MOUCHAUD, a plus de 80 ans, il s'est marié en 1608..., en janvier 1671, met à jour bien des complications dans ses héritages. Opportunément, Jean VANGANGELT, cautionné par son frère Christophe, supplée les défaillances des uns et des autres...

Le 20 janvier 1671, Dame Magdeleine MOUCHAUD, représentée par Louis GIRAUD, notaire du village de LA BREUILLE (paroisse de MONTIGNAC LE COQ) et sa soeur Jeanne, toutes deux habitantes du petit village des DEXMIERS, cèdent et transportent au marchand flamand la somme de 2000 livres qui leur sont dues par les héritiers de Jean et Louis MOUCHAUD, leurs père et frère... A lui de procéder comme bon lui semblera pour récupérer son dû... Pour se couvrir d'éventuels frais et poursuites, il remet 750 livres à chacune des soeurs...

Comme tous ses collègues qui réussissent dans leur profession, Michel PABON s'attire la confiance de propriétaires terriens éloignés de la paroisse comme le Sieur DUCHAZAUD qui lui confie la gestion de ses terres. Peu de temps avant son décès, le 26 août 1674, il donne ainsi à faire à François OLLIVIER, laboureur du MARCHAIS, à moitié fruit, et pour quatre années, à partir de la Saint Michel prochaine, la métairie du CUQ.

Il se rend souvent chez son gendre Genis GROS, devenu maître-papetier du moulin de LAMBRETTE lui prodigue ses conseils et lui transmet son savoir-faire. L'un et l'autre sont alors les fermiers de VANGANGELT. Courant décembre 1674, au cours d'une de ses visites familiales, il décède brutalement, âgé d'une cinquantaine d'années. Sa mort provoque une forte émotion parmi les papetiers de la région et comme tout notable aisé, il est enterré dans l'église de BONNES, le 19 décembre.

Dès l'annonce de son décès, Daniel JUILLARD, alors à la FOUGERE, au nom de VANGANGELT, saisit le juge sénéchal de SAINT SEVERIN, et lui expose que PABON est débiteur de VANGANGELT de 7000 livres. Il sollicite et obtient l'autorisation de faire l'inventaire des papiers et objets dans le moulin, la maison et les bâtiments des DEXMIERS.

Un premier inventaire est réalisé avec la famille le 21 décembre et le 2 janvier 1675, en présence de VANGANGELT, il est estimé avec les experts désignés, Jean BARDET et Hélié FRANCOIS.

- Dans les étendoirs garnis de feutres et de cordes :

- 470 rames de papier fin et gros bon prêts à l'emballage sont estimées 1078 livres

- Dans un coin, sur une barge, du côté de la rivière :

- 4 brasses de foin : 40 livres,
- 4 grandes seilles (seaux de bois),
- 5 bassines non estimées,
- un madrier de bois de noyer de 7,5 pieds de long, 1,5 de large, 45 pouces d'épaisseur : 3 livres.

- Dans la chambre de la maison où PABON faisait sa demeure :

- 2 châlits presque neufs, foncés par le haut : 12 livres ;
- 2 autres forts usés non estimés ;
- un cabinet à 2 portes et 2 serrures fermant à clef, presque neuf : 18 livres ;
- un tour de lit avec ses rideaux et frange de toile commune mi-usé : 3 livres ;
- 2 autres garnitures de lit : 3 livres ;
- une chaudière à faire la lessive et 4 seaux : 9 livres ;
- une marmite de fer et son couvercle contenant 2 seaux : 4 livres - une marmite et son couvercle, le tout en cuivre : 5 livres ;
- 2 grands landiers de fonte : 12 livres.

Le cabinet contient :

- 12 serviettes de toile commune de taille moyenne, mi-usées : 3 livres ;
- 5 bassines d'airain fort usées : 14 livres,
- les ustensiles de la cheminée : trépied, pelle, pince, tisonnier : 5 livres.
- un coffre fort usé fermant à clef : 4 livres,

- Dans la chambre dite de la salle :

- 19 rames de papiers divers : 51 livres 15 sols
- un grand coffre fermant à clef contenant 20 boisseaux : 10 livres.

- Par une échelle les experts atteignent les étendoirs où

l'on fait le délissoir. Ils y trouvent :

- 4 charges de peille : 72 livres
- une charge de peille de gros bon de trace : 8 livres ;
- 7 seilles et 4 bailles (baquet dans le parler local) non estimés - 3 rames de papier gros bon : 6 livres.

- Dans le pourrissoir :

- 15 charges de paille : 300 livres ;
- 4 charges de papier gros bon de trace : 136 livres.

- Dans la chambre de la cuve :

- un lit de plume garni de sa couette et son traversin pesant 48 livres : 16 livres 16 sols ;
- différents petits outils à l'usage du moulin : 10 livres.

- Dans le grenier, au dessus de la chambre de feu PABON :

- 6 quintaux de colle : 90 livres,
- 65 livres de corde d'emballage : 16 livres 5 sols ;
- 9 livres de filasse : 3 livres 12 sols ;
- 16,5 boisseaux de froment à la mesure de SAINT SEVERIN. Chaque boisseaux 32 sols : 26 livres 8 sols ;
- 6,5 boisseaux de métire à 20 sols : 6 livres 10 sols ;
- 26 livres d'alun : 34 livres 2 sols 6 deniers.

- En sortant du grenier, les experts passent dans un petit cellier qui joint la chambre du défunt où ils trouvent une barrique de vin foncée par les deux bouts et un petit saloir contenant la viande de deux pourceaux.

Ils se dirigent ensuite dans la maison et bâtiment où défunt Jean MOUCHAUD faisait sa demeure.

- Dans les réserves, ils trouvent 30 boisseaux de froment, 10 sacs de blé d'Espagne en panouille, 1,5 boisseau de gesses, 5 de métire, le tout n'est pas estimé. Ils trouvent aussi :

- un saloir de viande de pourceaux dont le contenu, avec celui du précédent, est estimé à 80 livres ;
- 6 barriques de vin : 36 livres ;
- 2 châlits de menuiserie presque neufs : 15 livres.

Sortis à nouveau des bâtiments, ils dénombrent dans l'écurie, trois juments de charge : 2 de poil gris dont l'une est accompagnée de son jeune poulain, et une à poil rouge. Seule celle à poil rouge semble appartenir à PABON puisqu'elle est estimée avec son bât et ses harnais : 100 livres.

Pour compléter la prise qu'il juge insuffisante (un peu plus de 2000 livres pour 7000 dues...) VANGANGELT fait estimer :

- 19 livres de vaisselle d'étain à 12 sols la livre, soit 11 livres 8 sols,
- 12 linceuls à 15 sols, l'un de toile de réparonne et lin et les autres d'étoffe mi-usés, qui, avec 4 nappes d'étoffe, sont estimés 11 livres ...
- puis, 3 oings de pourceaux de 36 livres à 4 sols l'une, soit 7 livres 4 sols... et le grand crochet à peser de 5 livres.

Ce procès-verbal met un terme à l'activité papetière du moulin des DEXMIERS, même si ses rentes seigneuriales restent jusqu'à la révolution de 12 sols 10 livres et 3 rames de papier fin...

Trois années après celle des FORSATS, onze avant celle de la FOUGERE, cette fin voulue par VANGANGELT traduit non pas le dérèglement de notre histoire locale, mais plutôt son patient et lent accomplissement sous l'action combinée des orages du temps, des forces et des faiblesses des hommes.

VANGANGELT, dérisoire, poursuivra encore de longues années la veuve de PABON et ses héritiers. Le 1er juin 1682, Barthélémy VALLET, Sieur du FRAISSE, juge de la terre de BONNES vole à leur secours et s'oppose au marchand flamand qui produit une obligation que PABON avait signée au profit du juge et à l'aide de laquelle les meubles du défunt sont toujours saisis. VALLET constitue pour son procureur spécial, AUDOIN, notaire d'ANGOULEME et fait savoir qu'il ne lui est rien dû par PABON et qu'en vérité, lui VALLET, n'a jamais sollicité les saisies qui ont été faites en son nom... Il reconnaît cependant avoir prêté son nom pour des biens que PABON a acquis dans les paroisses de ST MARTIAL et ST ROMAIN et sur lesquels il n'a aucune prétention puisqu'ils sont aux héritiers du papetier. Il se propose de remettre les contrats d'acquisition dans les mains de VANGANGELT, qui pourra se dédommager...

Au XIXème siècle, les enfants BECOULET, propriétaires de l'usine du MARCHAIS, y résidèrent perpétuant le souvenir d'une activité papetière oubliée depuis 3 siècles.